RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 16631
Numéro SIREN : 403 201 882
Nom ou dénomination : ARDIAN France

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2014 sous le numéro de dépôt 82383

1408246901

DATE DEPOT :	2014-09-02
NUMERO DE DEPOT :	2014R082383
N° GESTION :	1995B16631
N° SIREN :	403201882
DENOMINATION :	ARDIAN France
ADRESSE :	20 PCE VENDOME 75001 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/05/23
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT
	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

PC = 23/5/13 : RT - CL 109 pgs

69

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20, place Vendôme - 75001 PARIS
SIREN 403 201 882 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
02 SEP. 2014
Sous le N° :

Procès verbal certifié conforme à l'original

Philippe Petelli, Directeur général

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2013

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai à 18h00, les actionnaires de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, Société Anonyme au capital de 269 447 Euros divisé en 269 447 actions de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 20, place Vendôme – 75001 PARIS, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Dominique CARREL-BILLIARD en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

La société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY, représentée par Madame Dominique SENEQUIER et Madame Dominique SENEQUIER elle-même, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Emmanuelle VAUDOYER, *Global Head of Legal*, est désignée comme secrétaire.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, représenté par Monsieur Alain LE BARBANCHON, régulièrement convoqué, est présent.

Le Comité d'Entreprise représenté par M. Rachid Rady, dûment convoqué, est présent.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 269 447 actions sur les 269 447 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant, sur première convocation, le cinquième au moins des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le Président qui dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants qui sont soumis à l'Assemblée Générale :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

Puis, Monsieur le Président déclare que certains documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, n'ont pas été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations. Les actionnaires, présents ou représentés, et les membres du Comité d'Entreprise reconnaissent qu'ils ont eu toutes les informations nécessaires pour délibérer sur l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale et qu'ils peuvent voter en connaissance de cause, et renoncent en conséquence, à tous recours quels qu'ils soient à l'encontre de la Société et de ses dirigeants.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion du Directoire, Rapport du Conseil de Surveillance et Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation des conventions réglementées,
- Ratification d'une convention réglementée n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat de M. Jean-Pierre HELLEBUYCK en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat de M. Christophe COQUEMA en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat de PriceWaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Non-Renouvellement du mandat de M. Patrick FROTIEE en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant et nomination de M. Yves NICOLAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis, le Président donne lecture des rapports du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance.

Aprés un échange de vues, il est donné lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Enfin, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que ces comptes ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 3 735 471 euros.

L'Assemblée Générale approuve également le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 178 587,06 euros.

Elle approuve également la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, constate que :

- le bénéfice de l'exercice s'élève à : 3 735 471 euros
- le report à nouveau avant affectation du résultat 2012 à : 20 867 145 euros

Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à : 24 602 616 euros

Et décide, en conséquence, sur proposition du Directoire, d'affecter le résultat distribuable en totalité au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé, en outre, que les distributions faites au titre des trois exercices précédents ont été respectivement :

Exercice	Dividendes distribués par action	Total des dividendes distribués	Revenus éligibles à la réfaction de 40%	Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
2009	207,83 euros	55 999 170 euros	1 662,64 euros	55 997 507,36 euros
2010	70,15 euros	18 901 707,05 euros	561,2 euros	18 901 145,85 euros
2011	7,43 euros	2 001 991,21 euros	52,01 euros	1 201 939,20 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : RATIFICATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la convention réglementée conclue entre AXA Investment Managers Private Equity Europe et M. Stephan ILLENBERGER le 22 novembre 2012, relative à des prestations de conseil rendues par ce dernier à la Société, décide de ratifier cette convention n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance de la Société et, par conséquent, de couvrir par son vote la nullité susceptible de frapper ladite convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. JEAN-PIERRE HELLEBUYCK EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Pierre HELLEBUYCK arrive à échéance, décide de le renouveler pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. CHRISTOPHE COQUEMA EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Christophe COQUEMA arrive à échéance, décide de le renouveler pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et constatant que le mandat du Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à échéance, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. PATRICK FROTIEE EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT ET NOMINATION DE M. YVES NICOLAS EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et constatant que le mandat de Monsieur Patrick FROTIEE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à échéance, décide de ne pas le

renouveler et de nommer, en remplacement, M. Yves NICOLAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<u>NEUVIEME RESOLUTION</u> : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale délégue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Ont signé :

LE PRESIDENT
Monsieur Dominique CARREL-BILLIARD

LE SECRETAIRE
Madame Emmanuelle VAUDOYER

Les Scrutateurs :

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY
représentée par
Madame Dominique SENEQUIER

Madame Dominique SENEQUIER